



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

réforme de l'assurance chômage

Question au Gouvernement n° 2099

[Texte de la question](#)

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Gérard Cherpion.

M. Gérard Cherpion. Monsieur le Premier ministre, 197 emplois à la base Intermarché de Saint-Dié-des-Vosges, 21 dans l'industrie automobile du groupe Inteva, 4 dans un institut de beauté d'un groupe national : j'ai la grande déception de vous dire que ce ne sont pas des créations d'emplois annoncées cette semaine, mais bien des suppressions, dans un territoire où le taux de chômage est de 11,5 %. Voilà la réalité d'un bassin d'emploi des Vosges, pourtant dynamique.

Monsieur le Premier ministre, après l'échec programmé des négociations avec les partenaires sociaux, mettant fortement à mal le dialogue social, le paritarisme de gestion et le rôle du Parlement, la réforme de l'assurance chômage ne répond pas aux enjeux et n'est pas à la hauteur des ambitions des territoires et des entreprises. Les cadres sont devenus une variable d'ajustement comptable du déficit de l'assurance chômage – terme impropre puisque cette dernière n'est plus assurantielle, mais financée par l'impôt. Les modifications des règles d'indemnisation du chômage au regard du temps travaillé sont des décisions responsables, mais pourquoi punir des demandeurs d'emploi ayant des compétences, mais peu ou pas de qualification ? Les parcours de reclassement ou de reconversion sont longs, mais efficaces. Pourquoi punir les entreprises qui recherchent des personnels qualifiés mais n'en trouvent pas ?

M. Marc Le Fur. Bonne question !

M. Gérard Cherpion. Nombre de contrats courts sont nécessaires à la bonne marche des entreprises et peuvent être utiles dans les parcours de formation des salariés.

Monsieur le Premier ministre, vous avez choisi de mettre à l'index certaines branches professionnelles,...

M. Marc Le Fur. L'agroalimentaire, par exemple !

M. Gérard Cherpion. ...mais pourquoi avoir délibérément écarté de cette réforme, par exemple, les intermittents du spectacle ou la fonction publique, qui n'est pas exempte de reproches dans la gestion de ses contrats de travail ?

Vous affichez à raison votre volonté d'accompagner les demandeurs d'emploi et, simultanément, vous réduisez le budget de Pôle emploi de 135 millions d'euros sur les deux dernières années.

Monsieur le Premier ministre, les Français aspirent à travailler et à vivre de leur travail. Dès lors, pourquoi le

Gouvernement, plutôt que de prendre des mesures punitives, n'accompagne-t-il pas les entreprises dans leur développement, source de richesse et de créations d'emploi ? C'est ainsi que le chômage de masse pourra être résorbé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. Sébastien Jumel. C'est la première fois depuis 1982 !

Données clés

Auteur : [M. Gérard Cherpion](#)

Circonscription : Vosges (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2099

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juin 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 juin 2019](#)